



## **Halte aux atteintes à la santé!**

**Une fois de plus, les politiques s'attaquent à d'importantes dispositions de protection dans la loi sur le travail, sous le prétexte fallacieux qu'elles ne sont plus adaptées au monde du travail contemporain et ne permettent pas assez de flexibilité. La législation suisse sur le travail est bien plus libérale que celle d'autres pays. Il est déjà possible de faire travailler les salarié-e-s de manière flexible, selon des modèles d'annualisation du temps de travail. Syna refuse un affaiblissement supplémentaire de la loi sur le travail.**

Syna constate que la pression s'accroît sur les salarié-e-s: la quantité de travail augmente et celui-ci se densifie, la flexibilité sert presque exclusivement les besoins des entreprises et une joignabilité constante rend difficile la récupération pourtant nécessaire. La conciliation entre travail et famille reste lettre morte.

C'est pourtant dans ce contexte qu'il est prévu d'affaiblir encore la loi sur le travail: l'initiative de la conseillère aux États Keller-Sutter veut supprimer l'obligation d'enregistrement de la durée de travail pour les cadres et les employé-e-s spécialisé-e-s, tandis que celle du collègue Konrad Graber vise à assouplir l'une des plus importantes mesures de protection: la durée maximale du travail hebdomadaire. Accepter ces initiatives serait fatal: il deviendrait impossible de respecter de manière cohérente la durée maximale du travail dans le tertiaire. Cela reviendrait à supprimer dans les faits le supplément obligatoire de 25 pour cent pour le travail supplémentaire. Les prescriptions relatives au repos seraient quant à elles nettement assouplies. Ainsi, les salarié-e-s seraient doublement pénalisé-e-s avec encore moins de possibilité de planifier leur temps et aucun dédommagement pour l'atteinte à leur santé!

Le renoncement à l'enregistrement de la durée du travail pour les cadres et les employé-e-s spécialisé-e-s toucherait jusqu'à 40 pour cent des salarié-e-s, puisque même les personnes ayant effectué un apprentissage, mais avec peu de prise sur leurs horaires, pourraient entrer dans cette catégorie. Elles ne pourraient plus alors enregistrer d'heures supplémentaires. Cela résulterait en un travail gratuit annuel correspondant à 2,8 milliards de francs et priverait la prévoyance vieillesse et d'autres assurances sociales de centaines de millions de francs.

**Si le Parlement approuve ces initiatives hostiles aux travailleuses et travailleurs, Syna recourra au référendum pour s'y opposer.**

Syna lutte contre l'atteinte à la santé et demande:

- que la loi sur le travail, déjà très libérale, ne soit pas affaiblie!
- le maintien de l'actuelle obligation d'enregistrer la durée du travail, des contrôles renforcés du marché du travail et des sanctions plus sévères en cas d'infraction.
- le maintien de la durée maximale du travail hebdomadaire, une amélioration de la planification des affectations et un renforcement de la protection de la santé.